



République Française
Département LOIRET
Canton de MONTARGIS

VILLE DE VILLEMANDEUR

ARRETE N° 2025_0224

ARRETE ACCES DOMAINE DE LISLEDON FESTIVAL PARCS ET JARDINS
2025

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2
- Vu l'organisation du Festival Parcs et Jardins, au Domaine de Lisledon à Villemandeur, par le ROTARY CLUB,
- Considérant que la mise en place dudit festival nécessite l'absence de public au Domaine de Lisledon,

ARRETONS

Article 1 : Le vendredi 25 avril 2025, l'accès au Domaine de Lisledon sera interdit au public et réservé aux exposants.

Article 2 : Les samedi 26 et dimanche 27 avril 2025, l'accès des véhicules se fera uniquement par la grille coulissante.

Article 3 : Les samedi 26 et dimanche 27 avril 2025, l'accès des piétons se fera par l'allée principale du Domaine ainsi que par la rue de Lisledon.

Article 4 : Monsieur le Responsable de la Police Municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à, Mme. la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président Rotary Club de MONTARGIS, M. le Président du Comité des Fêtes de VILLEMANDEUR, M. le Responsable des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 03/04/2025



Date d'affichage : 03/04/2025